

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

*Certifié conforme à l'original*  
2022  
N° 2065-SD  
2022  
cerfa  
N° 11084\*23  
Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)  
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 205-0 B (autres sociétés de transport) : cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société: SARL SADKI Abdelkader 112 COIFFURE  
SIRET: 8 0 3 8 0 3 1 7 0 0 0 0 1 5  
Mél: biche28@icloud.com  
Adresse du siège social:  
Adresse du principal établissement: 112 BOULEVARD JEAN JAURES 92110 CLICHY  
Ancienne adresse en cas de changement:

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées: COIFFURE  
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Résultat fiscal: Bénéfice imposable au taux normal: 0 Déficit: 13 030  
Bénéfice imposable à 15%: 0 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%: 0

2. Plus-values: PV à long terme imposables à 15%: PV à long terme imposables à 19%: PV exonérées (art. 238 quinquies):  
Autres PV imposables à 19%: PV à long terme imposables à 0%:

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches  
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies: Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A:  
Entreprise nouvelle, art. 44 septies: Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies: Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies:  
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies: Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A: Autres dispositifs:  
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies:

Société d'investissement immobilier cotée: Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas): Plus-values exonérées relevant du taux de 15%:

**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts  
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%:

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES PAR LA SOCIÉTÉ TÊTE DE GROUPE** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé: CIEL COMPTA EVOLUTION

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr**

**S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: Nom et adresse de l'expert-comptable:

Tél: Tél:

CGA/OMGA: Visuel conventionné (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visuel ou certificateur conventionné: Date: 16/05/2022 Lieu: CLICHY

N° d'agrément du CGA/OMGA ou visuel ou certificateur conventionné: Qualité et nom du signataire: M. SADKI Abdelkader Gérant

Signature: [Signature]

Examen de conformité fiscale (ECF): prestataire:

EBP Informatique 2022



Désignation de l'entreprise		112 COIFFURE		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		112 BOULEVARD JEAN JAURES		92110 CLICHY		
SIRET		8 0 3 8 0 3 1 7 0 0 0 0 1 5				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 1		
<b>ACTIF</b>		Brut		Amortissements – Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	26 500	012	26 500
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	5 109	030	3 367
	Immobilisations financières * (1)		040	1 389	042	1 389
	<b>Total I (5)</b>		044	32 998	048	3 367
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	5 831	086	5 831
	Charges constatées d'avance *		092		094	
<b>Total II</b>		096	5 831	098	5 831	
<b>Total général (I + II)</b>			110	38 828	112	3 367
				Exercice N NET		
				1		
<b>PASSIF</b>						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			1 000
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131				
	Report à nouveau		134			5 797
	Résultat de l'exercice		136			(4 106)
	Provisions réglementées		140			
<b>Total I</b>		142			2 691	
Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			2 290
	Autres dettes ( dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... )	169	20 958	172		30 481
	Produits constatés d'avance		174			
<b>Total III</b>		176			32 771	
<b>Total général ( I + II + III )</b>			180			35 462
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

## DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : 112 COIFFURE

		Exercice N Net	Exercice N -1 Net	
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial Autres	26 500	26 500
	Immobilisations corporelles		1 742	2 253
	Immobilisations financières	1 389	1 389	
	<b>Total I</b>	29 631	30 142	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	{ Clients et comptes rattachés Autres		1 500
			Valeurs mobilières de placement	
	Disponibilités	5 831	1 717	
	Charges constatées d'avance			
<b>Total II</b>	5 831	3 217		
<b>Total général (I + II)</b>		35 462	33 359	
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel	1 000	1 000	
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau	5 797	6 238	
	Résultat de l'exercice	(4 106)	(441)	
	Provisions réglementées			
<b>Total I</b>	2 691	6 797		
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
<b>Total II</b>				
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 290	825	
	Autres dettes	30 481	25 737	
Produits constatés d'avance				
<b>Total III</b>	32 771	26 562		
<b>Total général (I + II + III)</b>		35 462	33 359	

②

## COMpte DE Résultat SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SARL 112 COIFFURE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le <b>31 12 2021</b>			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue {	Biens	215		214		
		Services *	217		218		
		dont export et livraisons intracommunautaires				28 005	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226	8 924	
Autres produits				230	3		
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>				<b>232</b>	<b>36 932</b>		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )				242	15 302	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE * )		243	569	244	569	
	Remunérations du personnel *				250	21 600	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	2 931	
	Dotations aux amortissements *				254	511	
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	1	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>				<b>264</b>	<b>40 914</b>		
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>					<b>270</b>	<b>(3 982)</b>	
Produits financiers (III)		280			280		
Charges financières (V)					294		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	124	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306		
<b>2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>					<b>310</b>	<b>(4 106)</b>	
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	4 106	
REINTEGRATIONS	Remunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247			330		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*			248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				251		
	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				996		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU – TE (44 octies et octies A)	987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989			
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344			
ZFANG (44 quaterdecies)	345						
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
DÉDUCTIONS	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	8 924
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649			
		<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		<b>352</b>	<b>354</b>
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356				
	Déficits antérieurs reportables * ..... <b>11.003.</b> dont imputés sur le résultat :				360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		<b>370</b>	<b>372</b>	<b>13 030</b>	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD